



DÉCISION

N° : 2025-255

Exécutoire le : **12 AOUT 2025**

Publiée / Notifiée le : **12 AOUT 2025**

Visée le : **04 AOUT 2025**

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°22/045 – Lot n°2

Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable

Avenant n° 1 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la Gestion de la vaisselle lavable et des couches lavables sur le territoire de Grand Lac.

Considérant que par marché de service relatif à la gestion des couches lavables et de la vaisselle lavable, Grand Lac a confié à l'entreprise adaptée Le Chantemerle APEI Les Papillons d'Aix (ex APEI Les Papillons Blancs), le stockage, le lavage et la mise à disposition de vaisselle lavable faisant partie du dispositif « pack eco-manifs » proposé aux organisateurs d'événements grand public,

Considérant la notification effectuée le 06/12/2022 à l'entreprise adaptée Le Chantemerle Les Papillons d'Aix (ex APEI les Papillons Blancs), pour le lot n°2, de l'acte d'engagement d'un montant maximum annuel de 14 000,00 € HT,

Considérant que dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts introduit par l'organisme CITEO, Grand Lac lance une expérimentation qui consiste à fournir différents types de contenants réemployables consignés et adaptés aux professionnels de la restauration proposant de la vente à emporter.

Considérant que les contenants étant différents de la vaisselle du pack eco-manifs, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Considérant la nécessité de prévoir les prix nouveaux 3 et 4 qui sont ajoutés aux prix initiaux du marché et ainsi d'augmenter le montant maximum annuel du marché de 1 398,00 € HT passant ainsi le montant maximum annuel total du marché à 15 398,00 € HT soit 9.985% d'augmentation.

Considérant l'article R2194-8 du Code de la commande publique,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Il est décidé de signer un avenant n°1 avec l'entreprise adaptée Le Chantemerle APEI Les Papillons d'Aix (ex APEI Les Papillons Blancs).

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme. la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : l'entreprise adaptée Le Chantemerle APEI Les Papillons d'Aix (ex APEI Les Papillons Blancs),

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 31/07/2025 10:33:56



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-255 : Marché n.22/045 - Lot n.2 Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable - Avenant n. 1 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

Date de transmission de l'acte : 04/08/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/08/2025

Numéro de l'acte : Dec2017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250731-Dec2017-AR

Date de décision : 31/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n°22045
Gestion couches et vaisselle lavables

LOT N°2
Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

Les Papillons d'Aix (ex APEI les Papillons Blancs)

Entreprise Adaptée « Le Chantemerle »

Adresse établissement : 43 CHEMIN DES SIMONS 73100 AIX-LES-BAINS

Adresse siège social : 630 boulevard Jean Jules HERBERT – 73100 AIX-LES-BAINS

Adresses électroniques : lechantemerle@apei73aix.org s.combaz@apei73aix.org

Téléphone : 04 79 88 05 15

N°SIRET établissement : 775 760 960 00127 - N° SIRET siège : 775 760 960 00101
représentée par Madame Sophie COMBAZ, directrice en exercice, et désigné ci-après par l'expression «l'entreprise»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de service relatif à la gestion des couches lavables et de la vaisselle lavable, Grand Lac a confié à l'entreprise adaptée Le Chantemerle APEI Les Papillons d'Aix (ex APEI Les Papillons Blancs), le stockage, le lavage et la mise à disposition de vaisselle lavable faisant partie du dispositif « pack eco-manifs » proposé aux organisateurs d'événements grand public, dans le cadre du lot 2 et pour un montant maximum annuel de 14 000 € HT.

Cette vaisselle est composée de verres, pichet et barquettes à frites en plastique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts introduit par l'organisme CITEO Grand Lac lance une expérimentation qui consiste à fournir différents types de contenants réemployables consignés et adaptés aux professionnels de la restauration proposant de la vente à emporter. Ces contenants sont soit achetés et mis à disposition par Grand Lac, soit loués par Grand Lac et mis à disposition par un prestataire.

Les différents contenants réemployables proposés aux commerçants sont les suivants :

- Bols en PP (1250 ml, 750ml et 500ml, 250ml),
- Bol compartimenté bento (1000 ml),
- Bols en verre (1100ml, 800ml, 580ml, 370ml et 250ml),
- Gobelets (200ml, 300ml, 400ml),
- Boîtes à sushis,
- Boîtes à burger,
- Boîte à pizza.

Grand Lac propose aux commerçants une prestation de lavage externalisée et optionnelle qui sera assurée dans le cadre de ce marché.

Toutefois, les contenants étant différents de la vaisselle du pack eco-manifs, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Les prix nouveaux 3 et 4 suivants ont été ajoutés aux prix initiaux du marché comme suit :

N° Prix	Prestation	Unité	Prix HT	Prix TTC
1	Coût de gestion d'un dossier (contrôle/comptage)	Forfait	15,50 €	18,60 €
2	Coût de lavage par verre/barquette/pichet mis à disposition.		0,18 €	0,22 €
3	Coût de lavage par boîte à pizza/réceptacle de 800 et plus	bol/boîte et couvercle	0,40 €	0,48 €
4	Coût de lavage par verre/barquette/pichet mis à disposition.	bol et couvercle	0,33 €	0,40 €

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER – NOUVEAU MONTANT DE MARCHE

Compte tenu de ces prestations supplémentaires, il convient de modifier le montant maximum annuel du marché :

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise adaptée Le Chantemerle APEI Les Papillons d'Aix (ex APEI Les Papillons Blancs), d'un montant initial annuel maximal de 14 000,00 € HT (16 800,00 € TTC)

Est donc porté à : 15 398,00 € HT (18 477,60 € TTC) par le présent avenant, soit une augmentation de 1 398,00 € HT, soit une augmentation de 9.985% par rapport au marché initial.

Cet avenant est passé conformément à l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Aix B Bains, le 28 juillet 2025

A Aix-les-Bains, le 31 JUIL. 2025

**Pour la société Les Papillons d'Aix
(ex APEI les Papillons Blancs)
scs com- EA Le Chantemerle**

Mme Sophie COMBAZ
Directrice de la société Les Papillons d'Aix,
EA Le Chantemerle

Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président à la
Commande Publique

E.A. Le Chantemerle restaurant
les papillons d'aix
43 chemin des Simons
73100 AIX-LES-BAINS
04 79 88 05 15
lechantemerle@apei73aix.org
SIRET : 775 760 960 00127

